



MINISTÈRE DU TOURISME,
DE LA CULTURE ET DES ARTS
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



AGENCE NATIONALE
DE PROMOTION DES PATRIMOINES
ET DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LA SELECTION DE CINQUANTE-QUATRE (54) GUIDES DU TOURISME

Dans le cadre du contrat d'assistance technique pour « le renforcement de capacités d'une cohorte de 54 guides du tourisme en république du Bénin » signé sur un financement de la Banque mondiale, entre le gouvernement du Bénin et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'Agence nationale de promotion des patrimoines et de développement du tourisme (ANPT) et le Ministère du tourisme, de la culture et des arts, lancent un appel à candidatures.

L'objectif est de sélectionner cinquante-quatre (54) guides du tourisme qui bénéficieront d'un programme de renforcement de capacités de dix (10) semaines sur des modules bien définis, afin de préparer à offrir une meilleure qualité de prestations aux voyageurs.

1. PROFIL RECHERCHE

- Être un guide de tourisme en activité et résident au Bénin ;
- Être de nationalité Béninoise ;
- Être âgé d'au moins vingt-cinq (25) ans à la date du dépôt du dossier ;
- Être au moins titulaire du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) et avoir une expérience professionnelle de dix (10) ans minimum dans le métier de guide ou être au moins titulaire du Baccalauréat et avoir une expérience professionnelle de cinq (05) ans minimum dans le métier de guide ;
- Être rattaché professionnellement à l'un ou l'autre des organismes suivants :
 - a. un (01) office du tourisme (situé dans l'un des pôles touristiques retenus) ;
 - b. une (01) agence de voyage reconnue par le Ministère du tourisme, de la culture et des arts ;

- c. une (01) association professionnelle des guides de tourisme ;
- Être capable de s'exprimer couramment en français ;
 - Être capable de s'exprimer couramment dans au moins une langue étrangère autre que le français, sera considéré comme un atout ;
 - Être capable de s'exprimer couramment dans au moins une des langues nationales du Bénin, sera considéré comme un atout ;
 - S'engager à se rendre disponible à participer à l'ensemble des activités du programme de renforcement des capacités ;
 - S'engager à exercer le métier de guidage pendant au moins deux (02) ans sur le territoire national à l'issue de la formation.

2. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes (toutes obligatoires) :

- Une (01) lettre de motivation précisant :
 - l'intérêt du candidat pour le programme de renforcement de capacités ;
 - sa zone de résidence ;
 - sa zone habituelle d'activité professionnelle (maximum 02).
- Un (01) Curriculum Vitae précisant les expériences liées au métier de guidage (un modèle de CV est téléchargeable sur le site : www.service-public.bj) ;
- Une (01) copie du diplôme le cas échéant ;
- Une (01) photocopie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- Une (01) lettre de recommandation signée par l'une des différentes références professionnelles : Offices de tourisme, agences de voyage ou association professionnelle de guides, reconnue par le Ministère en charge du Tourisme ;
- Les copies des attestations d'un des organismes cités au point 5 au niveau des critères de sélection et justifiant le nombre d'années d'exercice professionnel ;



3. PROVENANCE ET CHOIX DES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le programme de renforcement des capacités se fera au profit d'une première cohorte de cinquante-quatre (54) guides exerçant autour des pôles touristiques phares du Bénin :

- a. Ouidah/Avlékété/Grand Popo
- b. Porto-Novo
- c. Ganvié
- d. Allada
- e. Abomey/ Dassa/Kétou
- f. Nikki/Natitingou/Boukoubé (Route des Tatas)

4. MODALITES DE SOUMISSION DES DOSSIERS

Le dossier de candidature doit être complété et soumis directement via la plateforme "Service public" (<https://service-public.bj>) avant le 11 avril 2022 à 17 heures précises (date et heure de réception faisant foi). Seuls les candidats pré-sélectionnés seront contactés et convoqués à un entretien.

Pour toute information complémentaire, contactez : guidetourisme@gouv.bj ou appelez les numéros suivants : 97 74 02 18 / 66 51 58 14 / 67 71 15 56.

NB : Les frais relatifs aux besoins d'hébergement et de restauration durant toute la période du programme de renforcement des capacités (10 semaines) sont à la charge des organisateurs. Les frais de transport sont à la charge des participants.

Fait à Cotonou, le 25 mars 2022

Pour le Ministre et p.o.,



Aristide Adébayo ADJIBODOU,
Secrétaire général du Ministère.